

# ANNEXE A

RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN ÉNERGIE  
D'UN ÉCART TYPE POUR LE DISTRIBUTEUR

## ANNEXE A

### RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN ÉNERGIE D'UN ÉCART-TYPE

#### APPROVISIONNEMENTS ADDITIONNELS REQUIS (TWh) (Scénario à + 1 écart-type du scénario moyen)

	Année 2016
<b>Besoins visés par le Plan</b>	<b>184,9</b>
+ Impact de l'aléa global sur les besoins (1 écart-type)	3,4
<b>Besoins d'un scénario de demande plus élevée</b>	<b>188,3</b>
- Volume d'électricité patrimoniale (incluant les pertes)	178,9
<b>= Approvisionnement additionnels requis au-delà du volume d'électricité patrimoniale</b>	<b>9,4</b>
<b>Moins : Approvisionnements existants</b>	<b>15,0</b>
- TransCanada Energy	0,0
- Hydro-Québec - Base	3,1
- Hydro-Québec - Cyclable	0,2
- Contrats de biomasse	1,7
- Contrats d'éolien	9,4
- Contrats de petites hydrauliques	0,3
- Achats d'énergie en hiver	0,3
<b>= Dépendance envers les marchés de court terme</b> (Note 1)	<b>(5,6)</b>

Source : État d'avancement 2015

Note (1) : Une donnée négative correspond à un surplus. Pour combler des besoins supplémentaires, le Distributeur dispose d'une marge de manoeuvre suffisante (conventions d'énergie différée, contrat cyclable et contribution des marchés de court terme).